

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal - séance du 22 mars deux mil vingt et un. Par suite d'une convocation en date du 15/03/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-deux mars deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	
Abstention	

**Délibération n° 10-2021**

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique HAUTIER Sandra,

Absents : Fanny MARLOT

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Laura Feig est désignée pour remplir cette fonction.

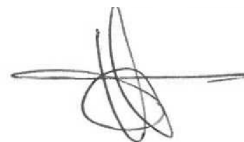
**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide d'octroyer pour l'année 2021, un montant de 355.00 € réparti de la façon suivante :

Amicales des Sapeurs-Pompiers de Ventelay	200.00€
Fondation du Patrimoine	55.00 €
Tennis Club Fismes / Jonchery	100.00 €

Extrait conforme au registre des délibérations  
Fait à Baslieux-les-Fismes, le 26 mars 2021  
Le Maire, Lucie POLLET

.....



Lucie POLLET

LUCIE POLLET  
2021.03.26 16:32:21 +0100  
Ref:20210326\_161803\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire